

A.S.E.L.L. Accompagnement Socio-Éducatif Lié au Logement

L'ASELL est une mesure d'accompagnement personnalisée pour les ménages en recherche de logement ou qui souhaitent se maintenir dans leur logement.

Les mesures sont financées par le Conseil Départemental dans le cadre du FSL (Fonds de Solidarité pour le Logement).

L'accompagnement proposé est limité dans le temps (6 à 12 mois) ou plus en fonction de la situation.

Les rencontres peuvent avoir lieu dans nos locaux où bien au domicile.

La réussite de cet accompagnement est basée sur l'implication et l'adhésion volontaire des ménages.

Les objectifs de la mesure ASELL

- ◆ Soutenir les ménages qui connaissent des difficultés dans leur accès au logement.
- ◆ Mettre en place une aide éducative budgétaire avec les ménages pour faciliter l'accès ou le maintien dans le logement.
- ◆ Conseiller les ménages dans les démarches relatives au logement : non-décence, insalubrité, économie d'énergie, médiation bailleurs/locataires.
- ◆ Accompagner les ménages ayant contracté une dette locative dans leurs démarches administratives afin de résorber leur endettement et prévenir l'expulsion.
- ◆ Accompagner et soutenir les ménages dans toutes les étapes de la procédure d'expulsion domiciliaire.
- ◆ Mobiliser le réseau partenarial indispensable pour la réalisation du projet habitat.

Comment bénéficier de cet accompagnement ?

✓ Rapprochez vous de votre référent social (CCAS, MDS, CAF...) pour lui faire part de votre souhait de bénéficier d'une mesure ASELL.



Un travailleur social de notre équipe
vous contactera
afin de vous proposer
un premier entretien.

